

Généralités Donneurs

Du bébé à l'arrière grand-parent, chacun peut se trouver un jour en situation de donneur potentiel. A cet instant seuls les médecins décideront s'il est possible de prélever les organes au profit de malades en général du même âge. Plus que l'âge c'est avant tout **l'état de santé du donneur** qui compte.

A noter que les cornées (et non pas les yeux) sont prélevées jusqu'à 99 ans !

Une carte pour la vie

Demander la **carte FRANCE ADOT** c'est accomplir un geste citoyen. Elle est gratuite. Les mineurs sont encouragés à la porter, mais en cas de décès les parents signeront l'autorisation de prélèvement.



conjuguez avec nous le verbe
DONNER !

Vous pouvez être utile à vos semblables, **dès maintenant et de votre vivant**, en offrant différents éléments du corps humain. Pensez au don du sang et au don de moelle osseuse, et d'autres encore. Les bénévoles des ADOT vous renseignent avec compétence.

Consultez aussi les rubriques du site internet :
www.france-adot.org

OUI au Don d'ORGANES !



FRANCE ADOT

Un réseau national pour rapprocher l'attente des uns et la souffrance des autres.

Créée en 1969, à l'initiative du Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de médecine, **FRANCE ADOT**, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, a pour mission d'informer et de sensibiliser les citoyens de tous âges sur la solidarité du don d'organes après la mort, et du don de tissus du vivant.

Forte de son vaste réseau d'associations départementales, **FRANCE ADOT** a toujours été imaginative en :

- diffusant une carte de donneur, la **carte du Oui**, sept ans avant le vote de la loi Caillavet
- recrutant activement les **premiers volontaires** sur le fichier national des donneurs de moelle osseuse dès 1983
- rédigeant une **charte internationale** du don d'organes en 1989
- initiant la **journée nationale** du don d'organes, en mai 1996
- ouvrant le **premier site internet** avec demande de carte
- diffusant régulièrement des campagnes de **communication engageantes**.

FRANCE ADOT est la référence en matière de propositions pour accompagner l'évolution du don d'organes en France. Ses motions et lettres ouvertes insistent notamment sur la nécessité d'une reconnaissance, juridique du **OUI**, et par ailleurs sur les risques de dérives liées à l'extension du prélèvement sur donneurs vivants.

Dans chaque région, les bénévoles informent les jeunes en milieu scolaire et universitaire (selon l'agrément ministériel national), organisent des stands, des conférences, des manifestations, etc...



Fédération des Associations
pour le Don d'Organes et de Tissus humains
B.P. 35 - 75462 PARIS Cedex 10
www.france-adot.org

OUI au Don d'ORGANES !



Fédération des Associations
pour le Don d'Organes et de Tissus humains
B.P. 35 - 75462 PARIS Cedex 10
www.france-adot.org